

Systeme d'approvisionnement en semence de blé alimentaire au Québec

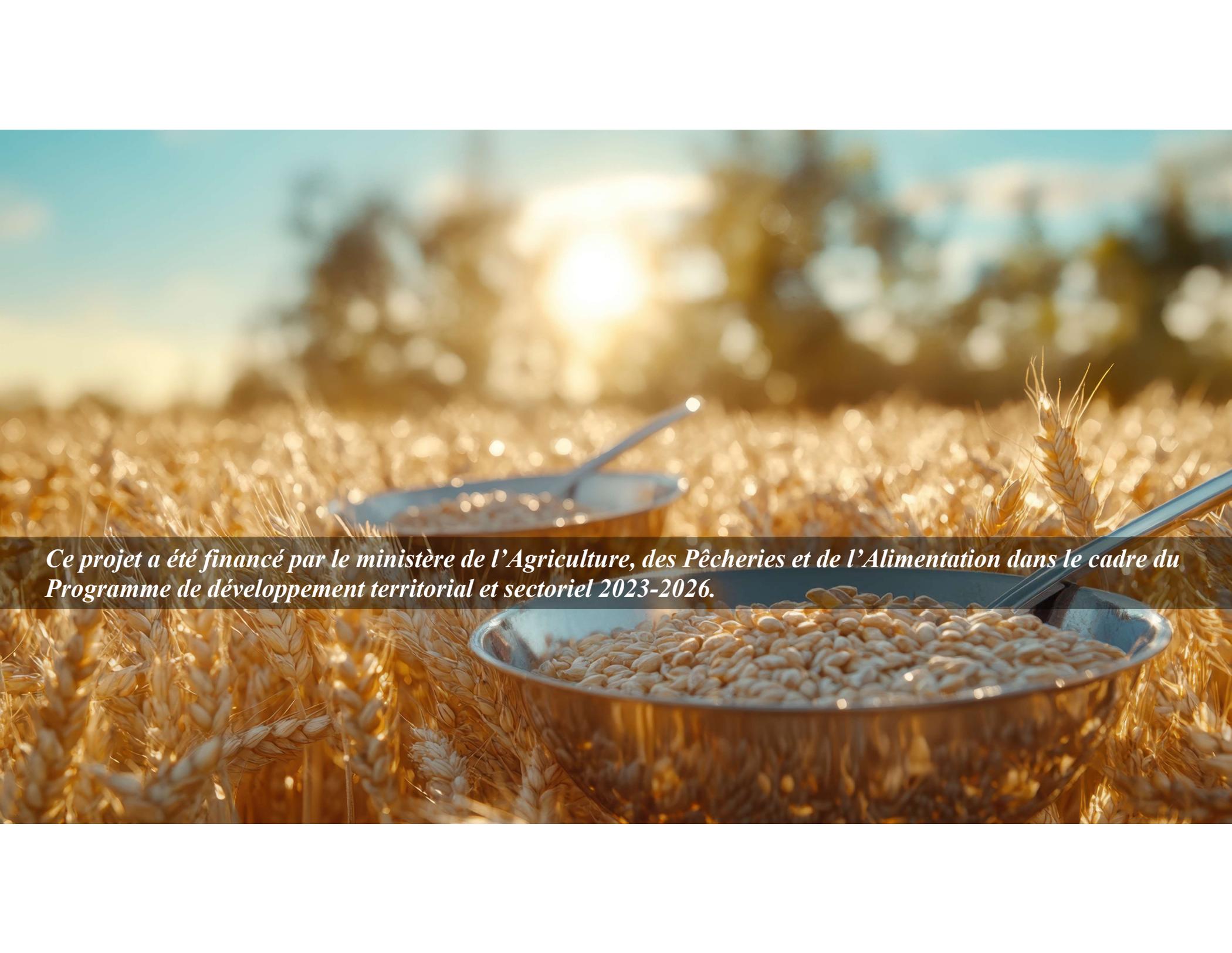
RAPPORT FINAL



30 MAI 2025

grainwiz
ACTUALITÉ ET ANALYSE DES MARCHÉS AGRICOLES

grainwiz

A photograph of a golden wheat field at sunset. The sun is low on the horizon, creating a warm, golden glow. In the foreground, two metal bowls filled with wheat grains are visible. The background is a vast field of wheat stretching towards the horizon under a clear sky.

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026.

MANDAT

Principaux objectifs:

- Clarifier, caractériser et bien comprendre le processus actuel du système d'approvisionnement en semences de blé alimentaire au Québec.
- Identifier les enjeux rencontrés et vécus par les différents acteurs de ce système.
- Évaluer d'autres systèmes d'approvisionnement en semences de blé alimentaire et identifier des éléments clés qui puissent bénéficier au système québécois.
- Proposer des recommandations qui permettront au système québécois d'approvisionnement en semences de blé alimentaire d'être plus structuré, efficace et adapté aux besoins en blé alimentaire de la filière boulangère afin de la supporter et de la sécuriser dans son développement.

TRAVAUX RÉALISÉS POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- Un questionnaire et 11 entrevues auprès de participants de la chaîne d'approvisionnement en semences de blé alimentaire au Québec ont été effectués de décembre 2024 à février 2025.

Participants au système rencontrés en entrevue

** Certains sont impliqués dans plus d'un maillon de la chaîne**



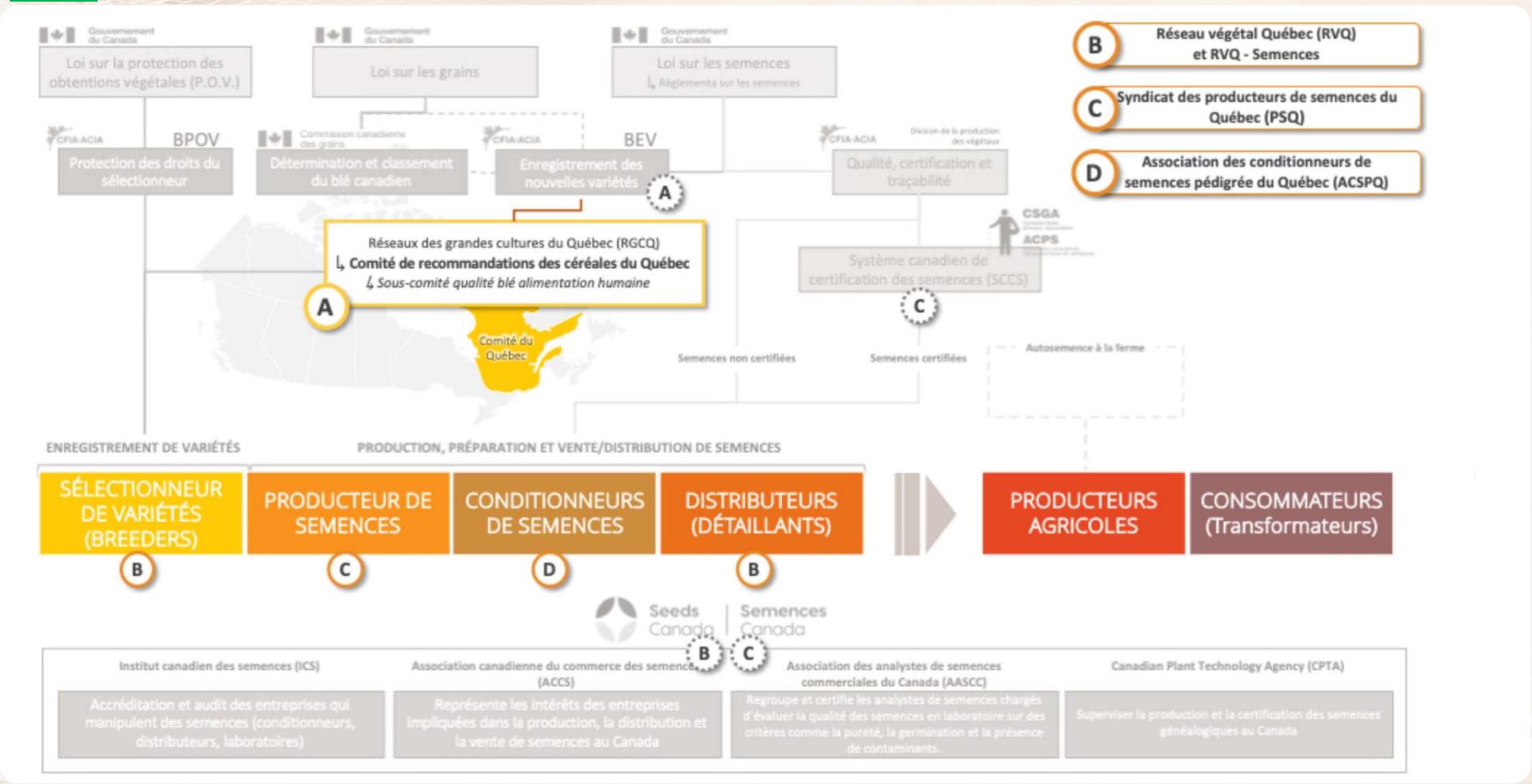
- Une dizaine de rencontres informelles, principalement téléphoniques, a été réalisée en complément des entrevues, afin de valider certains aspects plus spécifiques relevés en cours d'analyse, notamment auprès : de producteurs, de représentants d'institutions publiques, d'organisations et d'entreprises privées impliquées dans le système d'approvisionnement en semences de blé alimentaire au Québec.
- Des recherches extensives d'informations et des compilations de données ont été également réalisées.
 - ACIA
 - ACPS
 - Statistique Canada
 - Agriculture et agroalimentaire Canada
 - Commission canadienne des grains
 - Comité de recommandations des céréales du Québec
 - Guide des Recommandations Céréalières du Québec
 - Bulletin des Agriculteurs. Guide Céréales 2025
 - Producteurs de Grains du Québec
 - MAPAQ
 - Institut de la statistique du Québec
 - Semences Canada
 - CRAAQ
 - USDA



STRUCTURE DU SYSTÈME QUÉBÉCOIS

Système d'approvisionnement en semence de blé alimentaire au Québec

STRUCTURE DU SYSTÈME QUÉBÉCOIS



STRUCTURE DU SYSTÈME QUÉBÉCOIS

A. Comité de recommandation des céréales du Québec (CRCQ)

- Évalue les nouvelles variétés de céréales pour recommandation au Bureau de l'enregistrement des variétés (BEV) de l'ACIA.
- Réalise des essais agronomiques rigoureux des nouvelles variétés de blé alimentaire sur trois ans.
- Intègre un sous-comité « qualité blé alimentation humaine », dont les avis restent consultatifs.
- Seul comité reconnu au Québec pour formuler des recommandations officielles d'enregistrement de variétés.

B. Réseau végétal Québec (RVQ)

- Représente les fournisseurs d'intrants agricoles, incluant semenciers et distributeurs.
- Intervient dans :
 - le développement de variétés,
 - la distribution,
 - la promotion du secteur.
 - Collabore avec le RGCQ, la RMAAQ, les Producteurs de grains du Québec, et Seeds Canada.

STRUCTURE DU SYSTEME QUÉBÉCOIS

C. Syndicat des producteurs de semences du Québec (SPSQ)

- Représente les 433 producteurs de semences du Québec.
- Défend leurs intérêts auprès de l'ACPS (Association canadienne des producteurs de semences), du RVQ et de l'ACSQ.
- Encadre la production de semences pédigrées selon les normes de l'ACIA.

D. Association des conditionneurs de semences pédigrée du Québec (ACSPQ)

- Regroupe les entreprises qui nettoient les semences selon les normes certifiées.
- Doivent être accréditées par l'ACIA (via Semences Canada) et subir des audits réguliers.
- Travaille avec SPSQ, RVQ et ACPS.

Autres intervenants clés :

- Producteurs de grains du Québec (PGQ) : Impliqués entre autres dans la Convention de mise en marché.
- Financière agricole du Québec : Supporte la filière en demandant aux producteurs que la semence soit certifiée pour accéder à l'assurance récolte.
- MAPAQ : Appuie certaines initiatives du système, notamment par le financement.
- RMAAQ : Encadre le système via des conventions et la régulation.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) : Participe aux essais du CRCQ et évalue les variétés via son laboratoire à Ottawa.



AUTRES SYSTÈMES D'APPROVISIONNEMENT EN SEMENCES

AUTRES SYSTÈMES D'APPROVISIONNEMENT EN SEMENCES

Différents modèles ont été adoptés dans le monde, des États-Unis à l'Australie en passant par l'Europe.

Trois ont été le sujet d'une évaluation sommaire plus approfondie dans le cadre de ce mandat: Kansas, Colorado et France.

Il en ressort que:

- États-Unis : réglementation plus souple, forte implication des universités et des producteurs, valorisation de l'innovation, mais faible brevetabilité du blé.
- France : système intégré et dominé par le privé (coopératives et entreprises), avec encadrement de l'autosemence et rétribution des obtenteurs.
- Partout, les comités de sélection sont multidisciplinaires, et les producteurs y jouent un rôle central.

En comparaison, le Québec est moins structuré, avec peu d'implication publique et une coordination qui apparaît plus limitée.

5 CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

1. **Améliorer le financement pour supporter l'innovation**
2. **Renforcer la sélection variétale locale de blé alimentaire**
3. **Moderniser le CRCQ**
4. **Mieux encadrer l'autosemence**
5. **Bâtir une filière forte et structurée de semences de blé alimentaire, de la semence à l'assiette**



5 CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

À la lueur des entrevues et des données analysées, cinq éléments clés ont été retenus en vue d'améliorer ce système:

1. Améliorer le financement pour supporter l'innovation
2. Renforcer la sélection variétale locale de blé alimentaire
3. Moderniser le CRCQ
4. Mieux encadrer l'autosemence
5. Bâtir une filière forte et structurée de semences de blé alimentaire, de la semence à l'assiette

5 CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

1. Améliorer le financement pour supporter l'innovation

Le système actuel repose majoritairement sur les redevances à la vente de semences, mais ce modèle est affaibli par l'autosemence et les difficultés à commercialiser les variétés développées au Québec hors de la province. En raison d'un manque de financement significatif, les incitatifs à l'innovation sont limités, ce qui freine le développement et l'introduction de nouvelles variétés de blé alimentaire adaptées aux besoins des producteurs et acheteurs québécois. Le marché restreint du blé alimentaire au Québec rend aussi l'activité peu attrayante pour les sélectionneurs, distributeurs et détaillants.

Recommandations (1/2)

- Évaluer l'introduction de modèles de redevance à la vente ou différée pour supporter le développement ou l'introduction de nouvelles variétés de blé alimentaire au Québec.
- Conserver une forme d'obligation pour les producteurs d'utiliser des semences certifiées comme c'est le cas avec celle que propose pour le moment la FADQ avec l'assurance-récolte. Cette approche a fait ses preuves, et est jugée structurante pour le système d'approvisionnement en semences de blé alimentaire au Québec.
- Mettre en place un fonds québécois pour le développement variétal du blé alimentaire, financé par des contributions publiques et sectorielles.

5 CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

1. Améliorer le financement pour supporter l'innovation

Le système actuel repose majoritairement sur les redevances à la vente de semences, mais ce modèle est affaibli par l'autosemence et les difficultés à commercialiser les variétés développées au Québec hors de la province. En raison d'un manque de financement significatif, les incitatifs à l'innovation sont limités, ce qui freine le développement et l'introduction de nouvelles variétés de blé alimentaire adaptées aux besoins des producteurs et acheteurs québécois. Le marché restreint du blé alimentaire au Québec rend aussi l'activité peu attrayante pour les sélectionneurs, distributeurs et détaillants.

Recommandations (2/2)

- Offrir un soutien financier direct (subvention, crédit d'impôt, assurance innovation) aux sélectionneurs pour compenser les coûts élevés et les risques liés au développement de nouvelles variétés locales, avec des bonifications lorsque les variétés visent une utilisation alimentaire spécifique.
- Financer ou subventionner des projets de création variétale spécifiquement adaptés aux conditions climatiques, aux maladies présentes au Québec (ex. tolérance à la fusariose), ou encore aux besoins spécifiques des acheteurs (minoteries et transformateurs).

5 CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

2. Renforcer la sélection variétale locale de blé alimentaire

Bien que le secteur privé soit le principal moteur du développement de nouvelles variétés de blé alimentaire au Québec, plusieurs facteurs compromettent sa pérennité : marché restreint, accès limité aux marchés extérieurs, risques réglementaires et manque de soutien public. Ces obstacles réduisent le potentiel de rentabilité pour les sélectionneurs, menaçant la poursuite de leurs activités.

En parallèle, la faible implication du secteur public et universitaire accentue le risque de voir l'offre de nouvelles variétés s'amenuiser, ce qui fragiliserait la filière. Pourtant, la poursuite des travaux de sélection est jugée essentielle pour :

- Répondre aux conditions agronomiques spécifiques et aux maladies comme la fusariose;
- S'adapter aux effets croissants des changements climatiques;
- Maintenir l'intérêt des producteurs pour la culture du blé alimentaire, notamment via le développement du blé d'hiver;
- Fournir aux minoteries et transformateurs des variétés mieux adaptées à leurs besoins.

Recommandations (1/2)

- Créer un programme structurant de co-développement public-privé/universitaire en sélection, en s'inspirant des modèles mixtes américains et français, afin d'augmenter la part des variétés développées localement, adaptées aux conditions climatiques et aux enjeux phytosanitaires du Québec.
- Intégrer les acheteurs de blé alimentaire (minoterie et transformateurs alimentaires) en amont du processus de développement des nouvelles variétés.

5 CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

2. Renforcer la sélection variétale locale de blé alimentaire

Bien que le secteur privé soit le principal moteur du développement de nouvelles variétés de blé alimentaire au Québec, plusieurs facteurs compromettent sa pérennité : marché restreint, accès limité aux marchés extérieurs, risques réglementaires et manque de soutien public. Ces obstacles réduisent le potentiel de rentabilité pour les sélectionneurs, menaçant la poursuite de leurs activités.

En parallèle, la faible implication du secteur public et universitaire accentue le risque de voir l'offre de nouvelles variétés s'amenuiser, ce qui fragiliserait la filière. Pourtant, la poursuite des travaux de sélection est jugée essentielle pour :

- Répondre aux conditions agronomiques spécifiques et aux maladies comme la fusariose;
- S'adapter aux effets croissants des changements climatiques;
- Maintenir l'intérêt des producteurs pour la culture du blé alimentaire, notamment via le développement du blé d'hiver;
- Fournir aux minoteries et transformateurs des variétés mieux adaptées à leurs besoins.

Recommandations (2/2)

- Bonifier le soutien financier aux sélectionneurs privés, notamment pour couvrir les étapes d'essai et de pré-inscription avec le CRCQ.
- Veiller à ce que des programmes pérennes de sélection soient mis en place dans les institutions universitaires, en collaboration avec les entreprises privées et les centres de recherche actuels (ex. CEROM).

5 CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

3. Moderniser le CRCQ

Le rôle du Comité de recommandation des céréales du Québec (CRCQ) est unanimement reconnu comme essentiel. Sa rigueur, sa structure et la valeur des essais publiés dans le Guide des recommandations céréalières du Québec sont hautement appréciées.

Cependant, les exigences très strictes concernant la tolérance à la fusariose soulèvent des préoccupations. Plusieurs variétés prometteuses sont abandonnées prématurément, non pas en raison d'une absence de tolérance, mais parce qu'elles ne répondent pas aux standards très élevés du RGCQ. Or, les pratiques agricoles évoluent et permettent un meilleur contrôle de la fusariose, ce qui pourrait justifier une révision de ces exigences.

En parallèle, les propriétés alimentaires du blé sont sous-évaluées dans le processus décisionnel. Le sous-comité qualité blé alimentation humaine n'a qu'un rôle consultatif, et les décisions d'enregistrement privilégient le rendement et la tolérance à la fusariose. Il en résulte une forte proportion de variétés à vocation fourragère, alors que la demande croissante des minoteries et transformateurs alimentaires québécois justifierait une meilleure prise en compte des qualités alimentaires.

5 CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

3. Moderniser le CRCQ

Recommandations

- Créer un comité provisoire ou mandater une tierce partie pour évaluer les avancées en matière de compréhension de la fusariose et les méthodes de contrôle les plus récentes mises en œuvre au Québec. À la lueur des résultats, revoir si la méthode d'évaluation de la sensibilité des variétés à la fusariose, ainsi que les exigences actuelles du RGCQ, sont toujours pertinentes ou si elles pourraient être assouplies, voire partiellement, sous certaines conditions.
- Pour favoriser le développement du marché du blé alimentaire au Québec, en collaboration avec les acheteurs (minoteries et autres transformateurs alimentaires), revoir la possibilité et les moyens d'accorder davantage de poids aux propriétés alimentaires dans le processus de recommandation de nouvelles variétés de blé québécois auprès du BEV de l'ACIA.
- Bonifier les ressources accordées au CRCQ pour évaluer et déterminer chaque année les qualités alimentaires des nouvelles variétés de blé à l'essai, telles que le financement et l'accès à des laboratoires d'évaluation. Utiliser ces ressources pour mieux reconnaître les propriétés alimentaires uniques de chaque variété de blé développée au Québec dans le Guide des recommandations céréalières du Québec du RGCQ (protéine, indice de chute, etc.).

5 CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

4. Mieux encadrer l'autosemence

Bien que son ampleur demeure difficile à quantifier, l'autosemence est perçue comme un enjeu majeur au sein de la filière du blé alimentaire au Québec. Mentionnée de manière récurrente par les parties prenantes, cette pratique représente pour les producteurs une façon légitime de réduire leurs coûts de production.

Cependant, son usage extensif et peu encadré compromet la viabilité du système actuel, qui repose principalement sur les redevances issues de la vente de semences certifiées. Ce modèle de financement est affaibli, ce qui décourage les sélectionneurs à investir dans le développement de nouvelles variétés et démotive les distributeurs à soutenir activement la culture du blé alimentaire.

À long terme, cette situation risque de limiter l'accès à des variétés plus performantes et mieux adaptées, au détriment des intérêts des producteurs et des acheteurs québécois.

Recommandations

- Mandater une tierce partie qui procèdera à une juste évaluation de l'importance du phénomène de l'autosemence à la ferme au Québec, ainsi que de ses répercussions économiques sur le système d'approvisionnement en semences de blé alimentaire.
- Évaluer l'adoption d'un système hybride de redevances semblable à celui de la France : autoriser l'autosemence, mais exiger une redevance réduite pour les variétés protégées. Cette mesure permettrait un retour minimal aux sélectionneurs, tout en maintenant la liberté d'utilisation pour les producteurs.

5 CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

5. Bâtir une filière forte et structurée de semence de blé alimentaire, de la semence à l'assiette

Les entrevues et recherches témoignent d'une volonté partagée de développer le blé alimentaire au Québec, mais révèlent aussi un manque de cohésion entre les différents maillons du système d'approvisionnement en semences. Les interactions entre sélectionneurs, distributeurs, producteurs et acheteurs sont souvent limitées, mal définies ou inexistantes.

- Les acheteurs de blé et de farine ne sont que rarement consultés pour orienter le développement variétal.
- Les sélectionneurs ont peu d'occasions d'échanger avec les acheteurs pour mieux cibler leurs travaux.
- Les distributeurs et détaillants prêtent peu d'attention aux besoins spécifiques des producteurs et acheteurs.
- Les producteurs, pourtant au cœur de la filière, sont peu intégrés dans les processus de décision.

De plus, la répartition des rôles et responsabilités entre les organisations impliquées apparaît floue et désorganisée, limitant l'efficacité, la transparence et la capacité d'innovation du système. L'examen comparatif avec les États-Unis et la France suggère qu'il serait possible de structurer un système québécois plus concerté, rigoureux et durable.

5 CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

5. Bâtir une filière forte et structurée de semence de blé alimentaire, de la semence à l'assiette

Recommandations

- Revoir le rôle, les intérêts, les responsabilités, les interactions et la participation de chaque partie prenante dans le système actuel d'approvisionnement en semences de blé alimentaire.
- Évaluer différents modèles d'intégration unifiée de ces parties au sein d'une seule organisation, incluant également les producteurs et acheteurs de blé alimentaire québécois.
- Une fois mise en place, cette organisation pourra évaluer divers modèles visant à structurer et supporter le développement du système d'approvisionnement en semences de blé alimentaire au Québec à long terme, notamment :
 - Créer des modèles intégrés de la semence à l'assiette, où la recherche et le développement de nouvelles variétés de blé alimentaire sont en relation directe avec les besoins des producteurs agricoles et des acheteurs de blé québécois.
 - Évaluer la mise en place de différents programmes de production de blé alimentaire intégré, où l'acheteur final bonifie l'usage de variétés spécifiques en échange de volumes garantis ou de prépaiement partiel, en amont de la saison de production.
 - Mettre en place un comité d'évaluation annuelle concerté, réunissant semenciers, producteurs et acheteurs, pour anticiper les besoins futurs en semences.
 - Prévoir une forme de priorité ou d'allocation garantie de blé québécois certifié pour les acheteurs historiquement impliqués dans la promotion du local.

Systeme d'approvisionnement en semence de blé alimentaire au Québec
RAPPORT FINAL



Merci

grainwiz
ACTUALITÉ ET ANALYSE DES MARCHÉS AGRICOLES

grainwiz